

III. De texte en texte, la place de l'histoire des arts dans le parcours d'éducation artistique et culturelle qu'institue la loi de refondation se précise. Le projet de référentiel publié par le Conseil supérieur des programmes est le dernier venu de ceux-ci. Néanmoins, parce que le parcours dont il s'agit est bien celui de l'élève, nous savons que c'est dans la classe et non dans les textes qu'il prendra chair et réalité. Or, la difficulté à co-construire un projet dans la durée pour l'élève entre enseignants et milieux culturels, qu'on observe dans l'application de la réforme des rythmes scolaires, se complique dans le second degré de celle de la difficulté à co-construire entre les disciplines et entre les cycles. La mise en place de l'histoire des arts a certes pavé la route, mais seule une (petite) partie du chemin semble accomplie.

I. En attendant publication des programmes et peut-être suppression ou réécriture de l'arrêté d'août 2008, le sens donné au pilotage de l'histoire des arts appelle peut-être, aujourd'hui, une réaffirmation :

- l'enseignement de l'histoire des arts, qui s'annonce aujourd'hui au confluent des « connaissances » (« s'approprier » selon le projet de référentiel) et des « rencontres » (« fréquenter » dans le même texte), doit plus que jamais **marier la transmission des savoirs et le contact des œuvres** :
 - tout en restant dans le cadre réglementaire actuel, le projet pédagogique des équipes et la définition de l'évaluation au DNB doivent allier, et ces deux dimensions du parcours, et un continuum du premier cycle à la 3^e ;
 - les thématiques de 2008 doivent retrouver leur juste statut d'axe de réflexion et cesser d'être interprétées comme des cadres de contenus programmatiques ;
 - la possibilité pour l'élève de présenter l'épreuve collectivement, d'intégrer des objets d'étude résultant de rencontres artistiques ou patrimoniales de 3^e ou des années précédentes et, dans certains cas, de rendre compte d'une pratique artistique réfléchie doit être généralisée ;
- **la place de l'œuvre ou de l'objet comme point d'entrée** pour enseigner l'histoire des arts doit être rappelée ; il ne s'agit pas d'une « lecture » de l'œuvre, ni de convoquer celle-ci à l'appui ou en illustration d'une problématique, mais d'une démarche qui aille du particulier au général, par la comparaison (cf. Wölfflin), le travail en réseau (cf. Warburg), l'inscription de l'œuvre dans le fait artistique, de l'intention à la réception – y compris celle de l'œuvre par l'élève ;
- **au lycée, l'enseignement de l'histoire des arts doit trouver une solution de continuité avec l'enseignement obligatoire reçu par les élèves au collège**, particulièrement l'enseignement d'exploration « Patrimoines » et, dans un autre sens, l'enseignement facultatif de Seconde ; la question des effectifs doit être repensée sous cet éclairage ; les équipes de lycée doivent aider l'élève, en s'appuyant sur ses acquis, à se déterminer progressivement entre une curiosité culturelle légitime et un projet (en série L) qui prépare plus directement à l'enseignement supérieur : elles doivent donc se montrer à la fois plus conscientes du travail effectué en collège, apparaître comme des personnes ressources pour les équipes de collège, prendre en compte les motivations très diverses qui amènent l'élève vers un choix en 2^e, et se montrer avertis des enjeux scientifiques et universitaires que leur enseignement met en œuvre.